



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 70289

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des aides-soignantes. En août 2007, les aides-soignants se sont vus attribuer la reconnaissance de leur profession par l'obtention d'un diplôme d'État qui, malheureusement à ce jour, ne donne aucune reconnaissance statutaire professionnelle. Depuis plus de 50 ans, les aides-soignants exercent leur profession auprès de personnes dans des structures hospitalières, maisons de retraite, psychiatrie ou service de soins à domicile. Cette profession est confrontée régulièrement à des situations qui la plongent dans l'illégalité par rapport à certains soins ne faisant absolument pas partie de la formation initiale. Il lui demande si elle envisage d'instaurer un statut qui permettrait à cette profession d'exercer en toute quiétude, sans être à la merci de certains établissements de santé.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70289

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1026

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)